RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et à dix-neuf heures le Conseil municipal de la Commune convoqué le 17 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LÜDI Jacky, Maire

Présents : M. BROCH Gilbert, Mme CLÉMENT Patricia, Mme COIS Marie, Mme GARCIA Sandra, Mme JOST Emilie, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme RIQUET Jocelyne, M. ROUSSEAU Philippe.
Absents : M. CHARLES Christian, pouvoir à M. LÜDI Jacky, M. JANNIER Pascal, pouvoir à Mme GARCIA Sandra.
Secrétaire de séance *:* Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme GARCIA Sandra.
Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

I) DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de prendre la décision modificative tel qu'il suit.

FONCTIONNEMENT : virement chapitre 65

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Montant
615231 (011) : Entretien, réparations voirie.	- 7 000.00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	7 000.00		
	0.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

II) RENOUVELLEMENT DE BAIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler le bail de location des parcelles cadastrées :

ZT n° 14, parcelle A de 17 a et 50 ca.
ZT n° 14, parcelle B de 13 a
ZT n°14, parcelle C de 15 a et 50 ca.

À Monsieur MEUGNOT Pascal

III) ADHÉSION AU CLOUD CÔTE-D'OR

Le Maire informe le Conseil municipal que :
La souveraineté numérique est assurément un des grands enjeux de ce siècle. C'est la condition d'une gouvernance qui demeure libre et éclairée, de la capacité de notre commune à garantir la confidentialité de toutes ses données.
Aujourd'hui, la cybercriminalité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les attaques des pirates informatiques et représentent 20 % des cibles. Vols de données, blocages, rançongiciels… la cybermalveillance ne cesse de croître, avec des conséquences financières, juridiques et organisationnelles majeures.
Un antivirus et un « firewall » ne suffisent plus, d'autant plus que les usages numériques ne cessent de se développer.

Le Département a dans ce contexte construit et déployé une infrastructure souveraine et sécurisée, et propose à notre commune un bouquet de service comprenant :
- Un boîtier de protection contre les cybermenaces. En complément d'un pare-feu traditionnel, qui se concentre principalement sur le filtrage des connexions réseau entrantes et sortantes au niveau des ports et des protocoles, la solution technologique proposée surveille tous les flux web, entrants et sortants. Non seulement il bloque l'accès aux sites malveillants, mais il empêche aussi les éventuelles menaces déjà présentes dans le poste de communiquer vers l'extérieur (fuite de données, par exemple le vol invisible de données relatives à l'état civil), limitant ainsi l'impact d'un ransomware ou d'un espion numérique. Il est précisé que seule l'acquisition initiale du boîtier (500 euros HT) sera à la charge de notre commune, la création et la supervision de l'observatoire de la cybercriminalité étant pris en charge par le Département.
- Une solution de messagerie électronique, **@millery.cotedor.fr**, intégrant l'hébergement, la synchronisation et des solutions antivirus, antimalware et antispam. Cette solution revêt un caractère gratuit et pris en charge par le Département.
Une solution de sauvegarde des données, le Département se posant ainsi en protecteur du patrimoine numérique des collectivités. Cette solution revêt un caractère gratuit et pris en charge par le Département.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de souscrire au bouquet de services numériques proposés par le Département de la Côte-d'Or, tel que présenté dans la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions respectives au titre de l'activation des services « messagerie », « sauvegarde des données » et « cybersécurité », telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Informations diverses :

- **CCTA** : évolution prévue quant à la **collecte des emballages recyclables**. Un courriel a été adressé par M. JANNIER Pascal, adjoint au maire, posant plusieurs questions relatives à ladite évolution le 15 octobre dernier. A ce jour, nous n'avons reçu **aucune réponse** à nos légitimes interrogations !!!
- **Logement communa**l sis au 1 place de l'Orme à **Ménetreux**. M. BROCH Gilbert, adjoint au maire s'est rendu sur place. La **porte d'entrée sera rénovée** par les agents municipaux.
- Une réunion de formation à destination des **éleveurs de moutons** organisée par le GDS 21 se déroulera dans la salle de la mairie le 29 octobre prochain.
- Le Maire a émis un avis très favorable à la requête du groupe de travail « **Itinéraire cyclable en Auxois nord** » relative à l'opportunité d'utiliser l'ancienne voie ferrée Marigny-Epoisses pour y créer une voie verte.
- Les **Sapeurs Pompiers** de Semur distribueront dans les foyers les calendriers de leur amicale à partir de fin novembre.
- Remerciement de l'**Amicale pour le don du sang** de Semur suite au don fait par la commune.
- Soutien au projet de l'association SPI (**Santé Psychique et Inclusion**) qui est engagée dans la prévention, la lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées aux troubles psychiques ainsi que dans la promotion de l'inclusion des personnes concernées pour faire de notre commune un lieu d'échanges via des rencontres accessibles à tout public. Cette association s'engage dans la grande cause nationale 2026/2027 « Parlons Santé Mentale ».
- Suite à sa demande, le Maire a répondu favorablement à la demande de notre **secrétaire de mairie** tendant à faire évoluer sa carrière vers la catégorie A des fonctionnaires territoriaux.
- Le Maire a adressé le 21 septembre dernier un courrier au Procureur de la République (à retrouver sur le site internet communal) suite à la **plainte pour pollution de l'Armançon en juin 2022**. A ce jour, aucune réponse ne lui a été adressé !
- Les **travaux de voirie** 2026 sont terminés. En outre, face au refus du Maire de régler ces travaux tant que la partie des travaux 2025 à Millery ne serait pas achevée, l'entreprise COLAS a fini par enfin les réaliser.
- Une **subventio**n d'un montant de 10 000.00 € a été attribuée à la commune par le Conseil départemental pour les travaux de voirie de cette année.
- La somme de 20 584.59 € a été réglée à la ville de Semur pour les **frais de scolarité** des enfants de Millery scolarisés dans ses écoles publiques.
- Le **poteau telecom** qui penche dangereusement à Chevigny sera remplacé entre le 6 novembre et le 5 décembre prochains soit plus de 2 mois après le signalement.

- Le panneau (et son support) de **cédez le passage au croisement de la route de Millery et de Genay** qui avaient « disparus » ont été remplacés par nos agents techniques.
- L'entreprise BOUSSARD a réalisé l'**entretien des fossés et haies communales.**

Séance levée à 21h30

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. **www.millery21.fr**